

STEP de la région de Morat  
3286 Montilier

## **Centre régional de collecte des toxiques – Informations et heures d'ouverture**

### **Conditions générales**

Les toxiques ménagers doivent être rapportés en priorité dans les commerces ou les drogueries-pharmacies. Si cela n'est pas possible, ils sont amenés dans un centre régional de collecte pour autant qu'ils répondent aux conditions suivantes:

- petites quantités: poids maximal de **15 kg**
- seuls des déchets cités dans la liste suivante livrés occasionnellement en **petites quantités** par des **privés** du **canton de Fribourg** sont acceptés.

### **Liste des déchets acceptés**

- les acides et les bases (produits pour nettoyer, détartrer, déboucher)
- les bains et produits chimiques pour la photographie
- les solvants ménagers - solvants halogénés (détachants)
- liquides inflammables (diluants)
- les peintures, vernis, colles et décapants
- les résidus mercuriels et déchets de mercure (ex. thermomètres)
- les résidus de pesticides, les produits phytosanitaires, herbicides et engrais
- les produits pour la conservation du bois
- les piles, batteries et accumulateurs usagés (sans plomb)
- les médicaments périmés

Autres déchets: moyennant l'accord préalable du Service de l'Environnement (Sen) ou du Laboratoire cantonal.

### **Heures d'ouverture du centre régional de collecte des toxiques à la STEP de la région de Morat**

**Le centre régional de collecte des toxiques est ouvert  
comme suit: mardi matin, 07.00h – 12.00h**

### **Contact**

Personnel de la STEP, Station d'épuration, Route principale 153, 3286 Montilier  
Téléphone: 026 670 44 40  
Email: [info@ara-murten.ch](mailto:info@ara-murten.ch)  
[www.ara-murten.ch](http://www.ara-murten.ch)